

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 6 juillet 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 26 juin 2015 s'est réuni le 6 juillet 2015 à 18h30 salle polyvalente de Hyds, présidé par Claude Riboulet.

| | |
|----------------------------|--|
| BIZENEUILLE | Sylvie DUONG Séverine NATTE |
| LA CELLE | Elise BOULON Claude ROBLOT |
| CHAMBLET | Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, absent |
| COLOMBIER | Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ |
| COMMENTRY | Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER |
| DENEUILLE LES MINES | Francisco SOARES Didier QUICHON, excusé, avait donné pouvoir à Francisco SOARES |
| DURDAT LAREQUILLE | Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE |
| HYDS | Christiane MARTIN Guy AMARY |
| MALICORNE | Serge BADUEL, excusé, avait donné pouvoir à Guy COURTAUD Guy COURTAUD |
| NERIS LES BAINS | Alain CHAPY Anne CHAUSSE, excusée, avait donné pouvoir à Alain CHAPY Fabrice LEHMANN, excusé Patrice DAFFY |
| SAINT ANGEL | Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE |
| VERNEIX | Lionel BROCARD Gérard JARDOUX |

Guy AMARY est nommé secrétaire de séance.
Adoption du PV du 18 mai 2015.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Sylvain Bourdier fait remarquer que le point 2 de la motion sur l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct n'a pas de rapport avec les baisses de dotations. Claude Riboulet répond que des délégués élus au suffrage universel direct sont moins au fait du lien qui existe entre la commune et la communauté de communes.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision n°1 du budget principal qui prévoit d'abonder les crédits pour le fonds de concours à l'école municipale de musique de Commentry ainsi que ceux pour le FPIC.

Sylvain Bourdier fait remarquer que la commission avait soumis l'idée de fixer un plafonnement du nombre d'élèves avec une priorité aux ressortissants de la Communauté de Communes, pour faire face à l'augmentation du coût par élève.

Jean-Pierre Bougerolle répond que cette solution ne ferait pas descendre mécaniquement le coût par élève. Claude Riboulet ajoute que les frais de personnel de l'école de musique sont élevés car il y a des cours collectifs et des cours individuels, le temps de travail des professeurs de musique est annualisé, ils sont titulaires de la fonction publique territoriale.

Claude Riboulet ajoute qu'il a écrit au Ministre de l'Intérieur pour l'alerter sur les baisses de dotations et l'augmentation du FPIC. Une réponse est attendue.

4) DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – PROGRAMME 2014.2020 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée des délégués au groupe d'action locale LEADER du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et décide à l'unanimité de nommer Olivier Labouesse, titulaire et Alain Chanier, suppléant.

5) ADMINISTRATION GENERALE –CONTRAT DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER (CTDA) :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions de notre groupement, d'approuver le dossier de candidature auprès du Conseil Départemental de l'Allier et d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Les plans de l'avant projet définitif (APD) de l'extension de l'Hôtel d'entreprises sont présentés à l'Assemblée. Claude Riboulet annonce que le coût global prévisionnel passe de 640 000 € HT à 680 000 € HT. Il précise que pour l'instant il s'agit des estimations de l'architecte et qu'il sera procéder à un réajustement après l'ouverture des plis à l'issue de la procédure d'appel d'offres. Il ajoute que le niveau de financement de ce projet est important et que l'opération est tout à fait sécurisée.

6) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIDES A L'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL - CONVENTION OPAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (Fernand SPACCAFERRI ne prend pas part au vote) d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec l'OPAC qui fixe les modalités afin de favoriser le maintien à domicile des locataires âgés et/ou handicapés dans le parc social, en contribuant au financement des équipements favorisant ce maintien dans les logements.

Il est précisé que le nombre de dossier est de 10 / an au maximum.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir avec la SCI BEAUDERAY, représentée par Patrick DELAGE gérant de l'Univers du 2 roues, qui souhaite acquérir un terrain sur la ZAC de la Brande pour y construire un local commercial et développer son activité de vente et réparation de cycles, cyclomoteurs et motoculture. La vente pourrait s'effectuer au prix de 5,34 € H.T. /m².

Claude Riboulet précise que ce projet existe depuis plusieurs années. Patrick DELAGE a prévu de construire une surface supplémentaire de 100 m² qu'il souhaite louer à un autre porteur de projet.

Sylvain Bourdier demande si M. Delage est au courant des autres projets en cours dans le secteur.

Claude Riboulet répond que sa propre activité boucle son plan de financement, et que des locaux de 100 m² sont souvent demandés.

8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – VENTE D’UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser le Président à signer l’acte de vente à intervenir avec la SCI AURICHE, représentée par Thierry AURICHE, qui souhaite acquérir un terrain sur la ZAC de la Brande pour y construire un bâtiment commercial. D’une surface d’environ 800 m², le projet, divisé en 3 lots distincts, permettra d’accueillir deux entreprises commerciales en plus d’un show-room destiné à la menuiserie. La vente pourrait s’effectuer au prix de 5,34 € H.T. /m². Les frais de bornage sont à la charge de l’acquéreur.

Il est précisé qu’il n’y aura pas de stockage bois.

9) ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE – MODIFICATION DES STATUTS - PRISE DE COMPETENCE D’INTERET COMMUNAUTAIRE – AVENANT N°20 :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de :

- de définir le temps périscolaire du mercredi après-midi d’intérêt communautaire ;
- de modifier les statuts de la Communauté de Communes en ce sens.
- et d’ajouter à l’article article 5.3.1 « Action Sociale » :
 - 7- Organisation et gestion du temps périscolaire du mercredi après-midi d’intérêt communautaire

Claude Riboulet précise que l’ensemble des communes doit délibérer et ensuite le Préfet prendra un arrêté.

10) ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver la convention à intervenir avec la commune de Saint-Angel qui régit les conditions et les modalités d’accueil des élèves des communes dans le cadre de l’organisation de leurs TAP à l’accueil de loisirs « Les Galibots », propriété de la Communauté de Communes, et d’autoriser le Président à signer cette convention avec les communes concernées.

11) ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité (Sylvain BOURDIER ne prend pas part au vote) d’approuver la convention à intervenir avec la commune de Chamblet qui régit les

conditions et les modalités d'accueil des élèves des communes dans le cadre de l'organisation de leurs TAP à l'accueil de loisirs « Les Galibots », propriété de la Communauté de Communes, et d'autoriser le Président à signer cette convention avec les communes concernées.

Il est précisé que la convention a été modifiée car le temps de préparation pour le personnel vacataire a été revu.

Alain Chanier ajoute que la commune de Chamblet a souhaité conventionner avec la Communauté de Communes car c'est elle qui élabore le PEDT et dans le but de faciliter la gestion des TAP.

12) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition d'un animateur du centre de loisirs avec la commune de Commentry en cas de besoin ponctuel pour l'encadrement des temps périscolaires (accueils périscolaires et TAP), et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Il est précisé que la commune de Commentry doit mettre en place un PEDT et qu'elle est tenue de respecter un taux d'encadrement. La convention avec la Communauté de Communes lui permettra d'avoir des animateurs diplômés « en réserve ».

13) ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE – AVENANT CONVENTION AIDE
SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS AVEC LA CAF :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Aide spécifique rythmes éducatifs.

14) ENFANCE-JEUNESSE –RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE
ET ITINERANT – CONVENTION « BABY GYM» :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains et l'association I.S.Montluçon Gymnastique pour des séances de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles. Le coût d'une séance est de 30€ TTC. Le montant total de la prestation s'élève donc à 120€ TTC.

15) ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE - JOURNEE INTERCOMMUNALE DE
L'ENFANCE – CONTRAT INTERVENANT MUSICAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec David Walter, intervenant musical qui interviendra à l'occasion de la journée intercommunale de l'enfance prévue le 19 septembre 2015. David Walter sera

présent toute l'après-midi afin d'annoncer les animations et d'animer la journée par des chansons. Le montant de la prestation est de 500 € TTC.

16) ENFANCE - JEUNESSE – FAMILLE - JOURNEE INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE - CONVENTION RELATIVE L'INTERVENTION DE LA LUDOTHEQUE LUDIVERS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la Ludothèque LUDIVERS, à l'occasion de la journée intercommunale de l'enfance prévue le 19 septembre 2015. La prestation comprend une intervention ludique de 14h00 à 17h30 à l'accueil de loisirs « Les Galibots ».

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Prochain Conseil Communautaire : 05/10/2015 à Colombier

Festi Com'Com' : 19/09/2015

Réunion sur le schéma de mutualisation : 22/09/2015 à Saint-Angel

Félicitations à Angélique DAILLIE qui a obtenu son concours d'attaché territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.